

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 34.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 23 AOUT 1877

## Décisions judiciaires concernant les journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrrages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau-de-poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

## AVIS

A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL.

Notre agent, M. H. T. Déchéne, a commencé depuis quelques jours la visite de nos abonnés à domicile, afin de collecter ce qui nous est dû pour l'abonnement du semestre courant et pour arrrages. Nous prions nos amis de se tenir prêts, et de mettre de côté la somme qu'ils nous doivent, afin de s'éviter à eux-mêmes le désagrément d'être dérangés plusieurs fois pour une si petite affaire, et d'épargner à notre agent des voyages réitérés.

## SOMMAIRE

Médéric Lanctot, par L. O. David.—Les petits oiseaux.—Les nègres aux Etats-Unis.—Les moustaches du vieux Raschid, par Armand du Barry (*suite et fin*).—L'Espagne et la Turquie.—Fou M. le shérif Leblanc.—L'honneur commercial.—La fin de l'Eglise anglicane.—Kiana, souvenir des îles Sandwich, par M. C. de Varigny.—Nos gravures : Souvenirs des noces d'or de Pie IX ; Sir Georges.—Une visite au Vatican.—Revue de la semaine.—Choses et autres.—Faits divers.—Variétés.

NOS GRAVURES : Médéric Lanctot, avocat et journaliste, décédé ; C. A. Leblanc, C. R., shérif de Montréal, décédé ; Vue du terrain où ont été déposés les restes de Sir Georges Etienne Cartier, dans le cimetière de la Côte-des-Neiges ; Souvenirs des noces d'or de Pie IX ; la messe pontificale dans la basilique de Saint-Pierre aux Liens ; La rivière de la Tortue, sur le chemin de fer Q. M. O. et O.

## MÉDÉRIC LANCTOT.

Dans le mois de novembre 1838, M. Hypolite Lanctot, notaire de Saint-Rémi, l'un des plus ardents patriotes de cette époque, était arrêté pour avoir pris part à l'insurrection. Le huit décembre suivant, sa femme, qui s'était transportée à Montréal pour être plus près de lui, mettait au monde un fils qu'on baptisa sous le nom de Médéric. Quelque temps après, le père était déporté en Australie, où il passait un long et cruel exil. Madame Lanctot, restée seule et presque sans ressources, trouva dans l'amour maternel la force dont elle avait besoin pour élever ses enfants, et s'attacha d'une manière spéciale à celui qui venait de naître dans des circonstances si émouvantes.

La naissance de cet enfant, à la porte, en quelque sorte, de la prison où son père attendait l'issue d'un procès qui allait peut-être le conduire à l'échafaud, excita les sympathies publiques et donna lieu à

toute espèce de conjectures. Il semblait que le nouveau-né devait nécessairement porter l'empreinte de cette époque tourmentée, avoir dans le sang et le caractère quelque chose des ardeurs et des violences de ces temps néfastes et glorieux.

On s'aperçut bientôt, en effet, que ce n'était pas un enfant ordinaire ; on était surpris de voir dans ce petit garçon à la tête blonde, à la peau fine, aux traits et aux membres délicats, qui ressemblait à une petite fille, tant de volonté, de pétulance et de hardiesse. "C'est un petit diable," disaient les gens. Sa mère, qui l'adorait, souriait, ne voyant que le bon côté de cette riche nature qui se dilatait avec tant de force et s'épanouissait comme une gerbe de feu.

A neuf ans, il entra au collège de Saint-Hyacinthe, et se faisait bientôt remarquer : personne n'apprenait plus vite, mais aucun élève aussi n'était plus dissipé, plus insoumis ; il était de tous les complots, de toutes les révoltes contre l'autorité, de toutes les équipées dirigées contre un professeur impopulaire ; il poussa les choses jusqu'à mettre le feu au collège. C'était un peu fort, il reçut ordre de faire son paquet.

Il s'en alla, et entra, en qualité de commis, chez M. Cuvillier, de Montréal. Une grande discussion s'étant, un jour, élevée dans le bureau, M. Cuvillier remarqua la vivacité et la force d'esprit de son commis, et ne put s'empêcher de lui dire qu'il n'était pas à sa place, qu'il devait se faire avocat. Lanctot prit la balle au bond ; mais sur l'avis de M. Doure, qui avait déjà remarqué quelques-unes des compositions du jeune Médéric, il prit la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, qui était alors l'un des organes du parti libéral. Pendant deux ans, il fit la polémique dans ce journal avec une vigueur et une habileté qui le firent considérer comme une étoile naissante du parti libéral.

En 1858, il allait à Montréal étudier le droit sous MM. Doure et Daoust, et se signalait bientôt à l'attention publique, en jetant des pierres dans les vitres du cabinet de lecture paroissial. A peu près dans le même temps, il succédait à M. Dessaulles comme rédacteur du *Pays*. Il n'avait pas vingt ans, et on l'appelait à remplacer le journaliste le plus redoutable que le Bas-Canada ait probablement produit. Lanctot se jeta, tête baissée, dans la lutte, fit quelquefois des avancés et des expositions de principes qui, aujourd'hui, soulèveraient des tempêtes formidables, mais montra généralement plus de modération qu'on ne lui en aurait supposé. Il parut en même temps sur les hustings et prouva qu'il avait en lui non-seulement l'étoffe d'un écrivain, mais encore celle d'un orateur.

En 1860, il se faisait recevoir avocat et quittait, peu de temps après, la rédaction du *Pays* pour se consacrer exclusivement à sa profession. Son amour du travail, son activité, son esprit perspicace, fertile en expédients, et sa parole vigoureuse et argumentative lui firent en peu de temps une belle clientèle. Il est malheureux qu'il ne se soit pas consacré exclusivement au barreau, au moins pendant plusieurs années ; il y aurait trouvé la fortune et la renommée qu'il convoitait, et ce joug salubre des lois dont son esprit aventureux avait tant besoin. Mais tous les freins, toutes les contraintes répugnaient à ce caractère fougueux, à cet esprit indomptable ;

les chemins ordinaires ne lui suffisaient pas, il lui fallait des espaces sans horizons, des champs sans limites.

Après un voyage en Europe, qu'il fit pour refaire sa santé sérieusement affectée, il voulut avoir un journal à lui et fonda la *Presse*. Il était heureux : journaliste et avocat, il avait de quoi satisfaire son activité intellectuelle, son besoin d'agitation ; il plaçait et il écrivait sans cesse, interrompant souvent un éditorial pour aller à la cour continuer une enquête ou une plaidoirie. Pour conserver sa clientèle à laquelle il enlevait une trop grande partie de son temps, il forma une société avec M. Laurier, maintenant député d'Arthabaska.

En 1864, Sir John A. Macdonald et Sir Georges-Etienne Cartier, ne pouvant plus se maintenir au pouvoir, s'allièrent aux chefs anglais du parti libéral pour faire la Confédération. Ce coup-d'état surprit le pays et jeta l'inquiétude dans le Bas-Canada ; il y eut un moment où le parti conservateur menaça de se diviser ; la *Mémoire* elle-même hésita. Lanctot crut que l'occasion était bonne pour frapper un grand coup ; il se fit habilement l'écho des craintes et des mécontentements que soulevait le projet ministériel, arbora le drapeau de l'union et invita la jeunesse canadienne, dans ses écrits enflammés, à s'y rallier pour combattre le danger qui menaçait la patrie. La jeunesse conservatrice s'assembla pour délibérer sur la situation ; la discussion fut vive parfois, mais la majorité ne voulut pas se séparer de ses chefs ; les autres s'unirent à Lanctot et à quelques-uns de ses amis libéraux pour fonder l'*Union Nationale*, qui eut pour rédacteurs : MM. Lanctot, L. Labelle, H. F. Rainville (maintenant juge), L. A. Jetté, D. Girouard, L. O. David, J. Perreault, J. M. Loranger, Chs. de Lorimier, Audet, Longpré et Letendre.

Le programme de ces jeunes gens, qu'unissait le même sentiment patriotique, était de combattre, par la plume et la parole, le changement de constitution proposé ; de démontrer que ce régime politique, suggéré par lord Durham pour angliciser le Bas-Canada, finirait par nous mettre à la merci d'une majorité antipathique à nos droits religieux et nationaux. Ils dénoncèrent surtout l'intention qu'avait le gouvernement de changer la constitution sans consulter le pays, convoquèrent des assemblées publiques et firent signer des pétitions demandant l'appel au peuple.

Lanctot déploya dans cette croisade une énergie, une activité, un esprit d'organisation et un talent d'écrivain et d'orateur qu'on ne pouvait se lasser d'admirer. Ses collaborateurs le croyaient sincère, et il l'était autant qu'il pouvait l'être ; nous pétitions nous-même : nous avions la conviction intime que le droit de veto et le pouvoir accordé aux provinces anglaises d'augmenter leur représentation proportionnellement à leur population, pendant que le Bas-Canada était condamné à garder toujours le même nombre de députés, nous mettraient sous la dépendance d'une majorité qui nait toujours grossissant, et que tôt ou tard il surgirait des conflits où nous serions écrasés. Nous pensions et nous disions que la Confédération était une œuvre prématurée ; que nous n'étions pas assez riches pour acheter les territoires qu'on nous offrait et construire les chemins de fer qu'on nous demandait ; qu'avant de tant nous allonger aux deux extrémités, nous devions nous renforcer au centre.

Aux événements de dire jusqu'à quel point nous avions raison.

Dans tous les cas, nos peines furent perdues, notre croisade ne servit à rien, nous ne pûmes pas même obtenir l'appel au peuple ; la Confédération fut votée par une grande majorité.

Lanctot n'eut plus dès lors qu'une pensée, un but, celui de se présenter aux prochaines élections générales de 1867, dans la division Est de Montréal. Il commença par se faire élire au Conseil-de-Ville, et, dans l'hiver de 1867, il entreprit, au sein des classes ouvrières, un travail d'organisation gigantesque. Dans le printemps, il avait sous la main la plus puissante association qu'on eut encore vue dans le pays ; chaque corps de métier avait son organisation spéciale, son bureau de direction et ses officiers, et se reliait à une administration centrale. On ne peut se faire une idée de ce qu'il fallut d'énergie et d'habileté à Lanctot pour obtenir ce résultat ; tous les soirs, pendant trois ou quatre mois, il tint des assemblées dans toutes les parties de la ville, faisant chaque fois trois ou quatre discours.

Un soir, dans le mois de juin, une immense procession aux flambeaux parcourait les rues de Montréal ; le coup-d'œil était magnifique, tout le monde était sur la rue ou dans les fenêtres pour le contempler. En tête de la procession brillait un soleil dont les rayons illuminaient le portrait du héros du jour, puis venait Lanctot lui-même dans un carrosse tiré par quatre chevaux et suivi de plusieurs milliers d'ouvriers portant des insignes, des inscriptions de toutes sortes, et criant : "Vive Lanctot."

Jamais on n'avait vu pareil triomphe. Si les élections avaient eu lieu quelques jours après, Lanctot aurait été élu par 1000 à 1200 voix de majorité. Mais toute sa vie, faute de tact et de modération, il perdit en un instant le fruit de ses luttes et de ses travaux ; il était à peine au Capitole, qu'il avait un pied sur la roche tarpéienne.

Pour achever d'enlever le peuple, il s'était mis dans la tête d'établir des magasins à bon marché, où tous les membres de l'association pouvaient se procurer au prix coûtant le thé, le sucre, le riz, tous les objets de consommation domestique. C'était absurde ; il aurait fallu des capitaux énormes pour soutenir une pareille entreprise, et il n'avait pas un sou ; lorsque les élections arrivèrent, les magasins à bon marché étaient fermés.

Ce n'est pas tout ; comme il lui fallait de l'argent pour mettre à exécution tous ses plans gigantesques, il résolut de faire fortune, il acheta des carrières et des mines de toutes sortes, et, comme il ne doutait de rien, il crut réellement que sa fortune était faite. Mais ayant refusé, dans un moment d'impatience ridicule, de donner à un nommé Sinotte une misérable somme de \$150, Sinotte exaspéré vendit aux amis de M. Cartier des lettres compromettantes qui lui firent perdre le contrat qu'il avait obtenu de la Corporation et lui enlevèrent au moins deux cents votes.

Voici le bouquet. Se promenant, un jour, autour de la montagne avec un ami, celui-ci remarqua sur le bord du chemin, des rochers dont la vue le frappa. Il descendit de voiture et s'écria : "Lanctot, il y a ici une mine de fer, venez voir." Lanctot s'élança de la voiture, examina les rochers que son ami lui montrait, et fut convaincu que c'était bien vrai.

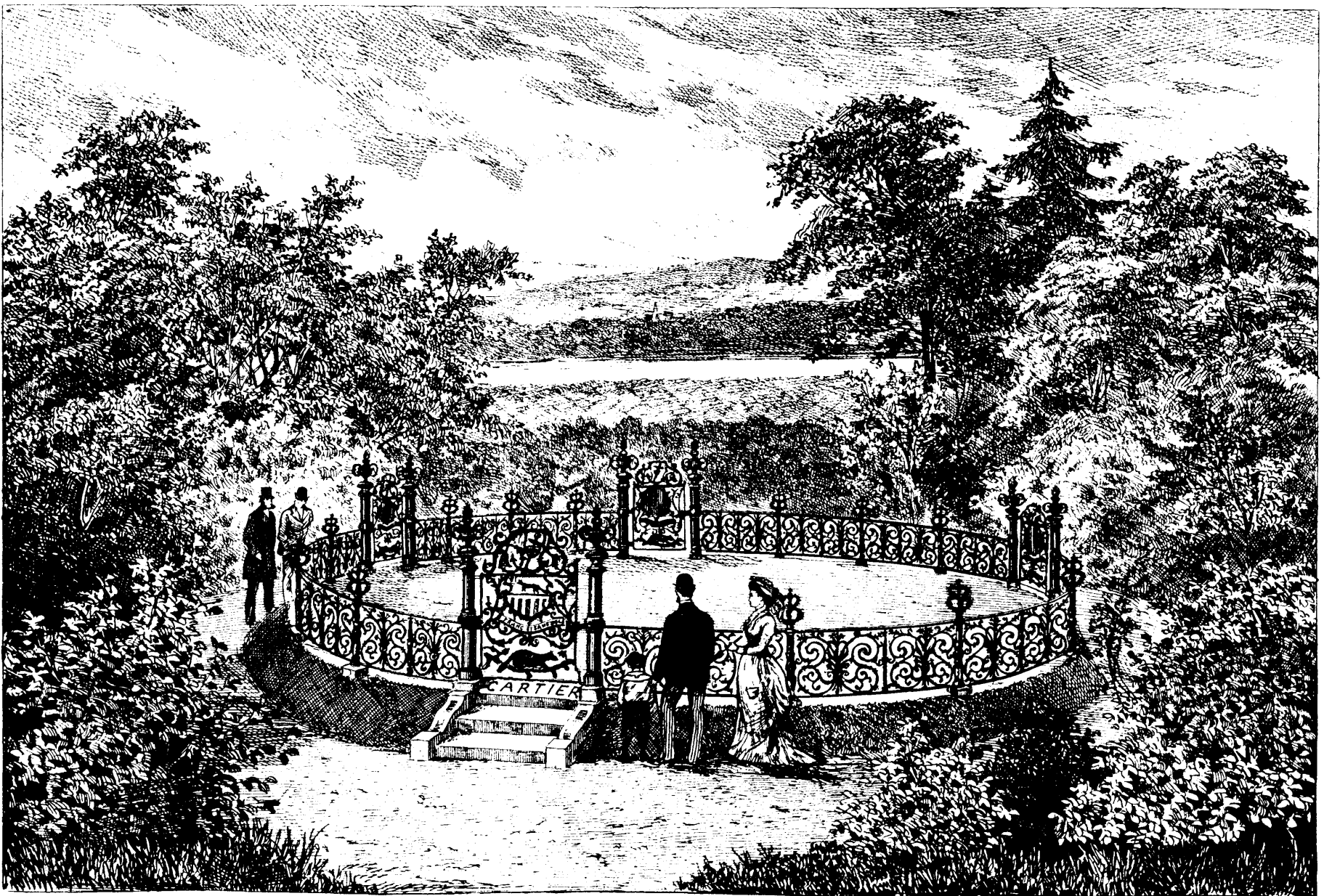




MÉDÉRIC LANCTOT, AVOCAT ET JOURNALISTE, DÉCÉDÉ



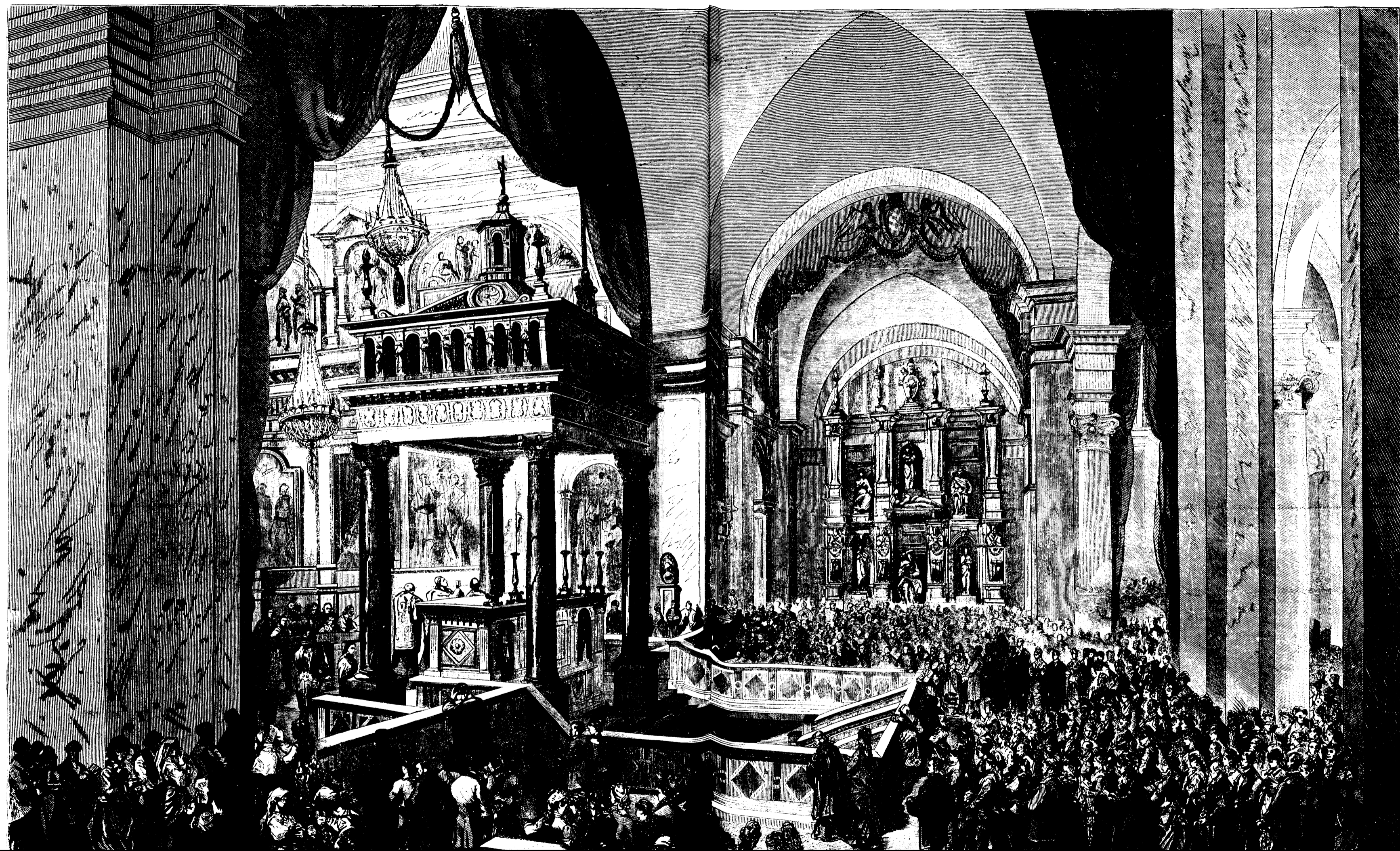
C. A. LEBLANC, C.R. SHÉRIF DE MONTRÉAL, DÉCÉDÉ



VUE DU TERRAIN OU ONT ÉTÉ DÉPOSÉS LES RESTES DE SIR GEORGES-ÉTIENNE CARTIER, DANS LE CIMETIÈRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES















LA RIVIÈRE DE LA TORTUE, SUR LE CHEMIN DE FER Q. M. O. ET O.

W. Scheuer.



